

A quoi l'école défavorisée utilise ses sous : le rapport de l'inspection

ÉCOLE Les subsides servent surtout à payer des activités pédagogiques

► Selon l'inspection, 37,7 % des subsides additionnels accordés aux écoles en difficulté servent à financer des activités ; 16 % servent à rénover les bâtiments. ► Un arrêté va mettre un terme à la liberté des écoles dans l'utilisation de ces budgets.

Les écoles défavorisées reçoivent des moyens complémentaires. C'est le système de l'« encadrement différencié » - appelé autrefois « discriminations positives » (ou « D + »). Il bénéficie à 874 écoles primaires/secondaires et mobilise un budget de 48 millions : 34,1 millions sont consacrés à l'engagement de personnels complémentaires et 13,9 millions prennent la forme de subsides dont l'école fait ce qu'elle veut.

En scellant leur accord de majorité, à l'été 2014, PS et CDH ont projeté de supprimer ces 13,9 millions pour les convertir en emplois (350 pour être précis), au bénéfice prioritaire des écoles en « D + » mais pas seulement. L'affaire fit mousser - les écoles ont signalé qu'elles avaient besoin de ces subsides. Et Joëlle Milquet (CDH), la ministre de l'Éducation, a dû reculer. On était en décembre. Restant sceptique sur l'utilité de ces budgets, le gouvernement de la Communauté française a demandé à l'inspection d'enquêter sur l'utilisation de ces moyens complémentaires.

Le rapport de l'inspection est tombé. *Le Soir* a pu le lire.

L'enquête a été menée entre le 9 et le 25 mai et a touché

103 écoles. Elle nous apprend que 37,7 % des subsides (soit 554.755 euros) financent des « activités pédagogiques, éducatives, culturelles et sportives ».

Que 16 % (235.210 euros) financent « l'aménagement et l'embellissement des locaux ou des abords de l'implantation ».

Que 12,7 % (187.621 euros) servent à « l'achat de matériel ».

Que 11,6 % (170.912 euros) servent à « l'engagement de personnel non enseignant. » Et que 11,5 % (170.063 euros) servent à la « création d'espaces de rencontres, l'installation et le fonctionnement de bibliothèques, de centre de documentation ».

Tout cela est légal - les dépenses évoquées ci-dessus sont d'ailleurs prévues par le décret sur l'encadrement différencié.

La ventilation signale donc que l'essentiel des moyens est absorbé par le financement d'activités pédagogiques, culturelles, etc.

Sans cela, les élèves des écoles visées ne rentreraient jamais dans un musée ou un théâtre.

Les inspecteurs sont divisés

On note aussi une part significative pour « l'aménagement et l'embellissement des locaux. »

Le politique en avait l'intuition et c'est cela qui l'a porté à penser que les subsides n'étaient pas utilisés à bon escient - le but de l'encadrement différencié étant de lutter contre l'échec et le décrochage. Mais les écoles exagèrent-elles ? Les inspecteurs sont divisés : « *Si l'aménagement et l'embellissement des locaux constituent un poste de dépenses importantes, il faut le mettre en relation avec la vétusté de certains bâtiments - les subsides octroyés dans ce cadre constituant une opportunité. Cette utilisation des moyens financiers débouche sur un avis*

partagé des inspecteurs, certains considérant qu'il s'agit de placer les élèves dans un environnement agréable pour favoriser le respect et le bien-être, d'autres estimant que l'implication sur les résultats des apprentissages reste confidentielle. »

Sur l'engagement de personnel : « *Plus de 10 % des moyens investis sont consacrés à l'engagement de membres du personnel non enseignant, notamment des éducateurs, fonction qui existe très rarement à l'école fondamentale, alors qu'il est probable que la présence de personnes présentant ce type de profil professionnel constituerait un moyen de lutter contre la violence. »*

A noter que les inspecteurs ont relevé des confusions entre les montants que l'école dit recevoir et ceux déclarés par le cabinet ou le pouvoir organisateur. Aussi, toutes les écoles ne rédigent pas de PGAED (plan général d'action d'encadrement différencié), document où elles doivent expliquer à quoi elles comptent utiliser leurs moyens additionnels.

D'une façon générale, les inspecteurs soulignent qu'ils n'ont pas eu le temps de vérifier si les dépenses (matériel, visites, etc.) ont amélioré les performances des élèves. Ils signalent qu'une vraie évaluation de l'encadrement différencié devrait porter sur plusieurs années.

Joëlle Milquet a réceptionné ce rapport. Selon elle, il confirme la nécessité de mettre fin à la liberté totale des écoles dans l'usage des budgets additionnels. Un arrêté va fixer des ventilations - genre : « x % » doit être utilisé à de l'engagement. Ces ventilations ne sont pas encore connues. ■

PIERRE BOUILLON

ENTRETIEN

« Le rapport ne confirme pas les "intuitions" du gouvernement »

Barbara Trachte est députée Ecolo et s'occupe du dossier scolaire au parlement de la Communauté française.

Que pensez-vous de ce rapport de l'inspection ?

Il n'y a pas grand-chose. Les inspecteurs eux-mêmes le disent. En proposant de supprimer les subsides complémentaires, le gouvernement de la Communauté se fondait sur une intuition : il nous disait que beaucoup d'écoles utilisaient ces budgets pour embellir leurs bâtiments au lieu de les dédier à la remédiation, la lutte contre l'échec. Il comptait donc supprimer ces budgets pour les affecter à l'encadrement. Mais le rapport ne confirme pas leur intuition. L'aménagement des locaux est significatif - c'est 16 % des moyens - mais ce n'est pas le poste le plus important. Pour le reste : ce rapport a été fait en un mois. Et on n'a rien d'autre ! Et les inspecteurs disent eux-mêmes qu'il faudrait une évaluation pluriannuelle, pour

vraiment savoir à quoi l'argent est affecté, pour vérifier s'il est utile. C'est la maladie de la Communauté française, ça, de mener des politiques sur la base d'intuitions et de ne pas assurer le suivi, de ne pas évaluer sérieusement ses politiques.

Bref : c'est un rapport à l'arrache...

Les inspecteurs le disent eux-mêmes et prennent énormément de précautions par rapport à leur propre rapport. Ils n'arrêtent pas de dire : attention, on n'a pas eu le temps. La politique de l'encadrement différencié est trop importante pour ne pas être évaluée !

Pour en revenir au fond du problème : faut-il laisser les écoles utiliser librement leurs subsides ? Ou faut-il, comme le veut Milquet, imposer une clé - genre : x % du budget doit servir à engager des éducateurs ?

Je n'ai pas d'a priori. La ministre veut une clé pour la rentrée 2015 et annonce une réforme de l'encadrement différencié pour la rentrée 2016. Laissons les choses en l'état pour la rentrée prochaine et prenons le temps de préparer la réforme, sur la base d'une vraie évaluation.

P.BN